



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 20 j) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Établi en application de la résolution [75/221](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport dresse un panorama des progrès accomplis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et décrit les mesures prises par les États Membres et les autres parties prenantes pour accélérer la réalisation de cet objectif. On y trouvera également des informations actualisées concernant la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, les travaux préparatoires menés en vue du dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui se tiendra en septembre 2021, et les mesures récemment engagées ou qu'il est prévu d'engager dans le cadre d'ONU-Énergie à l'appui de l'objectif de développement durable n° 7.

---

\* [A/76/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 75/221 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session un rapport sur l'application de cette résolution, notamment des activités réalisées pour marquer la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

## II. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable à l'heure de la pandémie de maladie à coronavirus

2. L'énergie occupe une place centrale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable est indispensable au développement humain et à la réalisation de bon nombre des objectifs de développement durable. Le passage à des solutions énergétiques durables est également essentiel à l'application de l'Accord de Paris.

3. Une action décisive en matière d'énergie durable peut stimuler la réalisation des autres objectifs de développement durable : éliminer la pauvreté (objectif 1), éliminer la faim (objectif 2), avoir des établissements de santé qui fonctionnent (objectif 3), donner accès à l'éducation (objectif 4), améliorer l'égalité des genres (objectif 5), donner accès à l'eau potable et à l'assainissement (objectif 6), promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous (objectif 8), bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à toutes et tous (objectif 9), réduire les inégalités (objectif 10), bâtir des villes et des communautés durables (objectif 11), promouvoir une production et une consommation durables (objectif 12), prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques (objectif 13), protéger la vie aquatique (objectif 14), protéger la vie terrestre (objectif 15), créer les conditions de la paix et de la justice et mettre en place des institutions efficaces (objectif 16), et promouvoir un partenariat mondial pour le développement durable (objectif 17).

4. Porteuse de défis, la pandémie de coronavirus (COVID-19) constitue aussi une occasion inattendue de progresser dans la réalisation des objectifs en matière d'énergie durable et de réduire les inégalités sociales et économiques. En s'appuyant sur la planification stratégique et la collaboration, les États peuvent tirer bénéfice de cette période par ailleurs tragique pour reconstruire en mieux et utiliser les plans de relance économique liés à la pandémie pour accroître les investissements dans les solutions énergétiques durables en vue d'une transition juste qui favorisera de nouvelles possibilités d'emploi et des sociétés plus équitables.

5. Il faut utiliser l'élan mondial croissant et les engagements des parties prenantes en faveur de la transition vers une énergie propre et de la réduction à zéro des émissions pour promouvoir les mesures de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans l'optique de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Les ambitions actuelles en matière d'énergie durable telles qu'elles ressortent des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, ne sont pas encore conformes à une trajectoire d'absence d'émissions nettes d'ici 2050. Il est urgent de mettre en place des mesures

politiques courageuses qui facilitent une transition plus rapide vers des systèmes énergétiques plus accessibles, abordables et durables.

6. Conformément à la résolution 74/225, un dialogue de haut niveau sur l'énergie sera organisé par le Secrétaire général à New York en septembre 2021, pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, avec l'appui des entités compétentes du système des Nations Unies. Il aura pour but de promouvoir la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 relatifs à l'énergie, à l'appui de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), dont le plan d'action mondial de la Décennie, ainsi que le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

7. Ce dialogue de haut niveau, qui sera le premier rassemblement mondial consacré à l'énergie organisé sous les auspices de l'Assemblée depuis quatre décennies, offrira une occasion unique d'impulser l'engagement politique et la mise en œuvre accélérée qui seront nécessaires dans les années à venir. Elle représentera une opportunité sans précédent de mobiliser la communauté internationale en faveur de l'objectif de développement durable n° 7 et de la réduction à zéro des émissions nettes, à l'appui de l'élimination de la pauvreté et d'autres objectifs. Il importe également de tirer pleinement parti des synergies avec les mécanismes intergouvernementaux, en particulier en ce qui concerne les transports, les océans, la biodiversité, les systèmes alimentaires, les changements climatiques et les pays les moins avancés.

### **III. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable : progrès réalisés<sup>1</sup>**

#### **A. Vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale**

8. Par certains aspects, d'importants progrès ont été accomplis au niveau mondial dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. Néanmoins, les efforts consentis restent bien en deçà de ceux requis pour réaliser ledit objectif d'ici à 2030. Si la dynamique mondiale en faveur de l'accès universel à l'énergie et d'un système énergétique décarboné et résilient au changement climatique ne s'accélère pas, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif n° 7 et de nombreux autres objectifs.

#### **Accès à l'électricité**

9. La part de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 83 % en 2010 à 90 % en 2019 ; 1,1 milliard de personnes supplémentaires y ont eu accès dans ce laps de temps. Le nombre de personnes privées d'accès à l'électricité dans le monde a chuté, passant d'environ 1,2 milliard en 2010 à 759 millions en 2019 après prise en compte de l'accroissement démographique. Les progrès ont été continus de 2017 à 2019 et 130 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à l'électricité chaque année, contre une moyenne de 127 millions de personnes par an entre 2010 et 2017.

<sup>1</sup> Les sections suivantes du présent rapport ont été établies à partir de la documentation suivante : la note d'orientation intitulée *Leveraging Energy Action for Advancing the Sustainable Development Goals*, établie par le groupe consultatif technique sur l'objectif 7 dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2021 ; le rapport *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2021*, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé ; et les cinq rapports thématiques des groupes de travail techniques à l'appui du dialogue de haut niveau sur l'énergie.

10. L'absence d'accès à l'électricité dans le monde concerne principalement l'Afrique subsaharienne. Le taux d'accès y est passé de 33 % en 2010 à 46 % en 2019, ce qui laisse 570 millions de personnes sans accès à l'électricité. Les trois pays comptant le plus grand nombre de personnes privées d'accès à l'électricité se trouvent dans cette zone : il s'agit du Nigéria (90 millions de personnes), de la République démocratique du Congo (70 millions de personnes) et de l'Éthiopie (58 millions de personnes).

11. Malgré la progression récente des taux de croissance de l'électrification au niveau mondial, l'objectif de l'accès universel à l'électricité d'ici à 2030 demeure lointain. Pour combler le retard, on estime que le taux de croissance annuel de l'électrification devrait passer à 0,9 % par an jusqu'en 2030, contre 0,7 % pour la période de 2017 à 2019. Dans certains pays, les perturbations économiques liées à la crise de la COVID-19 pourraient compliquer encore davantage la réalisation des objectifs fixés.

12. Des efforts particulièrement soutenus sont nécessaires pour combler le manque d'accès en Afrique subsaharienne. Au rythme actuel des progrès, on estime que cette zone concentrera environ 555 millions des 660 millions de personnes qui n'auront pas accès à l'électricité en 2030.

13. Le rythme de la progression d'accès à l'électricité doit toutefois s'accélérer considérablement pour atteindre l'objectif fixé pour 2030. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée de l'accès à l'électricité et d'accroître le financement des différentes solutions techniques, y compris les mini-réseaux et les systèmes hors réseau. La promotion des utilisations productives de l'électricité permettra de tirer parti des avantages socio-économiques de l'électrification tout en augmentant la viabilité des modèles commerciaux. Il sera également essentiel d'appuyer la formation et le développement des compétences, de créer des opportunités d'emploi, d'encourager la participation des femmes dans le secteur et de travailler avec les communautés pour les sensibiliser à ces questions.

#### **Accès à des modes de cuisson propre**

14. La part de la population mondiale ayant accès à des combustibles et à des techniques de cuisson propres est passée de 57 % en 2010 à 66 % en 2019 ; le nombre de personnes qui en sont encore privées avoisine les 2,6 milliards. La situation en Amérique latine et dans les Caraïbes est restée stable, avec un taux d'accès de 88 %. Les régions d'Asie centrale et méridionale et d'Asie de l'Est et du Sud-Est affichent les hausses les plus élevées pour la période 2010-2019, avec des taux de progression annuelle respectifs de 2,5 % et 1,4 %.

15. La progression constatée entre 2010 et 2019 s'est faite principalement dans les cinq pays suivants, classés dans l'ordre du nombre de personnes ayant obtenu un accès à des modes de cuisson propres : Inde, Chine, Indonésie, Brésil et Pakistan. Pour tous les autres pays à revenu faible ou intermédiaire, le taux d'accès global a stagné.

16. En Afrique subsaharienne, la croissance démographique enregistrée entre 2010 et 2019 a été supérieure à la hausse du nombre de personnes ayant accès à des solutions de cuisson propres, laissant environ 85 % de la population en 2019 sans accès à des combustibles et techniques propres pour la cuisson des aliments. Sur la période 2015-2019, 20 pays représentaient 81 % de la population mondiale privée d'accès et sept d'entre eux présentaient des niveaux d'accès de 5 % ou moins : République démocratique du Congo, Éthiopie, Madagascar, Mozambique, Niger, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

17. Le taux d'accès mondial ne s'est amélioré que lentement au cours des dernières décennies. Si les tendances actuelles se maintiennent, seuls 70 % environ de la population mondiale auront accès à des combustibles et à des techniques de cuisson propres d'ici à 2030. Il resterait donc 2,3 milliards de personnes, réparties à parts presque égales entre les pays en développement d'Asie et d'Afrique subsaharienne, qui continueront de dépendre des utilisations traditionnelles de la biomasse, du kérosène ou du charbon comme principal combustible de cuisson.

18. Pour assurer à toutes et tous l'accès à des combustibles et à des techniques de cuisson propres, on estime qu'il faudrait une augmentation d'au moins trois points de pourcentage par an jusqu'en 2030, alors qu'elle n'était que de 1 % pour la période 2010-2019.

19. Il est nécessaire de renforcer l'engagement politique dans ce domaine. On aura besoin de grandes initiatives et d'investissements substantiels, aussi bien publics que privés, pour encourager l'adoption de techniques et de combustibles de cuisson propres d'ici à 2030. Ce point est particulièrement important au regard des difficultés économiques que la pandémie de COVID-19 a provoquées, lesquelles menacent de réduire à néant les avancées récentes réalisées dans certaines régions. Des solutions innovantes reposant sur le biogaz et l'énergie solaire devraient être envisagées outre la solution plus courante des fourneaux améliorés. Les pays doivent tirer parti des outils disponibles pour déterminer les coûts et les avantages de la transition vers des combustibles et des techniques plus propres. L'utilisation parallèle de combustibles et de techniques (cumul des combustibles) devenant plus courante dans les zones en transition, les politiques devraient promouvoir l'utilisation d'un bouquet énergétique plus propre.

### **Énergie renouvelable**

20. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie a atteint 17,1 % en 2018, ce qui reste inférieur au niveau de 17,5 % atteint en 1999, le plus haut niveau enregistré depuis 1990. C'est l'électricité qui a connu la plus forte augmentation de la part des énergies renouvelables, qui atteignent 25,4 % du total, tandis que les secteurs des transports et du chauffage ont enregistré des progrès beaucoup plus lents, voire nuls.

21. Le chauffage est la plus importante des trois utilisations finales dans le monde et représente environ la moitié de la consommation d'énergie finale mondiale. Deux tendances simultanées ont été observées dans ce secteur : les utilisations traditionnelles de la biomasse ont lentement diminué, tandis que la part des énergies renouvelables modernes dans la consommation totale d'énergie finale a augmenté pour atteindre 9,2 %, ce qui a entraîné une stagnation de la part globale des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage.

22. Les énergies renouvelables utilisées dans les transports ont augmenté de 7 % en 2018, soit la plus forte hausse depuis 2012. Leur part totale est ainsi passée à 3,4 %, contre 3,3 % en 2017. Les biocarburants, principalement l'éthanol d'origine végétale et le biodiesel, représentent 91 % de ces énergies renouvelables. Néanmoins, le développement de l'électricité renouvelable et l'augmentation des ventes de véhicules électriques entraînent une hausse record de l'utilisation d'électricité renouvelable dans les transports.

23. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes affiche la plus grande part d'énergies renouvelables modernes, en raison de l'utilisation intensive de la bioénergie dans les processus industriels, des biocarburants pour les transports et du recours à l'énergie hydraulique pour la production d'électricité. C'est en Afrique subsaharienne que la part de l'énergie issue de sources renouvelables dans la

consommation finale totale est la plus importante, bien que les utilisations traditionnelles de la biomasse représentent 85 % de la consommation d'énergie renouvelable.

24. Il est impératif d'augmenter nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Dans le cadre des politiques actuelles et prévues, la part de toutes les énergies renouvelables, y compris les utilisations traditionnelles de la biomasse, devrait atteindre environ 21,5 % de la consommation finale totale d'énergie en 2030, contre 17,1 % en 2018, tandis que la part des énergies renouvelables modernes passerait à 16 % en 2030, contre 10,5 % en 2018.

25. Selon le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie, le renforcement du soutien politique aux énergies renouvelables durables et la réduction des coûts pourraient faire passer la part de ces énergies dans la consommation finale totale d'énergie à plus de 25 % d'ici à 2030 ; les énergies renouvelables fourniraient alors un peu plus de la moitié de l'approvisionnement en électricité.

26. Le scénario énergétique transformateur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables pour 2030 prévoit une légère augmentation de la part des énergies renouvelables modernes, qui devrait atteindre 28 %, soit 57 % de la production mondiale d'électricité.

27. Dans le secteur de l'électricité, la part des énergies renouvelables a nettement progressé, contrairement aux autres utilisations finales, pour lesquelles des efforts beaucoup plus conséquents sont nécessaires.

28. Le secteur du chauffage, malgré sa part importante dans la consommation finale d'énergie, ne fait pas l'objet d'une grande attention politique au niveau mondial par rapport aux autres secteurs d'utilisation finale. Le soutien politique est également essentiel pour l'avenir du secteur des transports, en particulier dans le contexte de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

29. Le secteur du chauffage représente près de la moitié de la consommation mondiale d'énergie et il est urgent de le décarboniser. Des obstacles persistent – coûts initiaux élevés, cadres réglementaires et institutionnels fondés sur les combustibles fossiles, inertie des consommateurs et difficultés techniques – mais ils peuvent être surmontés grâce à des politiques de soutien. Entre autres moyens de décarboniser les secteurs du chauffage et du refroidissement, on peut citer l'électrification fondée sur des sources renouvelables, les gaz renouvelables, l'utilisation durable de la biomasse et l'utilisation directe de la chaleur solaire et de la chaleur géothermique.

30. Les mesures visant à développer le chauffage renouvelable peuvent et doivent être alignées sur les politiques et objectifs socio-économiques généraux tels que l'amélioration des conditions des couches les plus vulnérables de la population, le développement des secteurs économiques clés, la mise en place de plans énergétiques à long terme et la poursuite des objectifs internationaux en matière de climat et de durabilité. Une approche politique cohérente, constante et à long terme en matière d'énergies renouvelables et de décarbonisation du système énergétique inspirera confiance aux investisseurs et aux promoteurs de projets. Il importe de noter que la coopération internationale peut nettement accélérer la transition énergétique et contribuer à la lutte contre les changements climatiques, les inégalités économiques et les injustices sociales.

### **Efficacité énergétique**

31. Après une tendance à la hausse de 2010 à 2015, on observe une décélération constante du taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire mondiale, laquelle correspond à l'approvisionnement total en énergie par unité de produit

intérieur brut. En 2018, l'intensité énergétique primaire mondiale était de 4,75 mégajoules par dollar des États-Unis à parité de pouvoir d'achat 2017, soit une amélioration de 1,1 % par rapport à 2017, bien en deçà du taux annuel moyen de 3 % requis pour atteindre l'objectif de doublement du taux mondial d'amélioration de l'intensité énergétique d'ici à 2030.

32. Entre 2010 et 2018, l'intensité énergétique primaire en Asie de l'Est et du Sud-Est s'est améliorée à un taux annuel moyen de 3,1 %. En Asie centrale et méridionale et en Océanie, le taux d'amélioration annuel moyen de 2,6 % constaté entre 2010 et 2018 était supérieur à la moyenne mondiale de 2 %. Les taux d'amélioration étaient tout juste inférieurs à la moyenne mondiale en Amérique du Nord et en Europe (1,9 %), les taux d'amélioration les plus faibles étant enregistrés en Asie de l'Ouest, en Afrique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes (0,8 %) et en Afrique subsaharienne (1,4 %).

33. Il est essentiel de doubler le taux mondial d'amélioration de l'intensité énergétique d'ici à 2030 et d'atteindre ainsi la cible 7.3 de l'objectif de développement durable, car cela aidera également à atteindre les autres cibles de l'objectif 7. Entre 2010 et 2018, le taux annuel moyen d'amélioration de l'intensité énergétique primaire à l'échelle mondiale était de 2 %. Bien que ce taux soit supérieur à celui de 1,2 % enregistré entre 1990 et 2010, il est bien inférieur à la barre des 2,65 % fixée dans la cible 7.3.

34. Il faudra désormais un taux moyen d'amélioration de 3 % par an jusqu'en 2030 pour atteindre le niveau fixé dans la cible 7.3 des objectifs de développement durable. Toutefois, dans le cadre des politiques actuelles et prévues, et compte tenu de la crise liée à la COVID-19, l'amélioration annuelle de l'efficacité ne devrait atteindre que 2 % entre 2018 et 2030. Pourtant, le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie montre qu'un ensemble de politiques et de réglementations judicieusement mises en œuvre pourrait permettre d'obtenir un taux moyen d'amélioration de l'intensité énergétique de 3,4 % par an entre 2018 et 2030.

35. Pour pallier l'amélioration insuffisante de l'intensité énergétique, qui ne permet pas d'atteindre la cible 7.3, il faudra renforcer les politiques publiques en la matière. Faire des mesures d'efficacité énergétique une priorité dans les politiques et les investissements au cours des prochaines années peut aider à atteindre la cible 7.3, à améliorer le développement économique et à garantir un accès universel à une énergie propre et efficace.

36. Après des décennies d'action dans le domaine de l'énergie au niveau mondial, il apparaît que des politiques d'efficacité énergétique bien conçues et bien mises en œuvre peuvent apporter toute une série d'avantages en plus des économies d'énergie et des réductions d'émissions. Les normes minimales de performance énergétique, par exemple, sont un outil éprouvé d'élaboration de politiques. L'introduction de ces normes est un moyen d'étendre le champ d'application des politiques obligatoires au niveau mondial et de couvrir davantage de produits dans un plus grand nombre de secteurs.

37. Dans de nombreux pays, l'action publique visant à réduire le coût des équipements à haut rendement énergétique ou à favoriser la modernisation des bâtiments, notamment par des incitations économiques telles que des subventions ou des prêts, a démontré toute son efficacité. Récemment, la numérisation apparaît également de nature à faciliter une plus grande efficacité énergétique. La collecte de données à grande échelle, l'analyse et l'utilisation d'outils de numérisation peuvent contribuer à améliorer l'efficacité énergétique et à tirer parti des possibilités de flexibilité au niveau des systèmes.

## Moyens de mise en œuvre

38. Pour réaliser l'objectif de développement durable n° 7 et parvenir au zéro émission net, il faut de toute urgence augmenter considérablement les investissements et le financement dans le domaine des énergies propres. Pour que le monde ait une chance de réduire à zéro les émissions nettes d'ici à 2050, les investissements mondiaux dans les énergies propres et l'efficacité énergétique devront tripler au cours des dix prochaines années et se concentrer en priorité sur les besoins des pays les moins avancés et sur l'accès universel à l'électricité et aux solutions de cuisson propres d'ici à 2030. Il y a là une formidable opportunité dont la concrétisation à l'échelle requise nécessitera des mesures politiques concertées, des financements publics et des investissements privés.

39. S'agissant des énergies propres, les flux financiers publics internationaux à destination des pays en développement totalisaient 14 milliards de dollars en 2018, soit une baisse de 35 % par rapport aux 21,9 milliards de dollars atteints en 2017. La baisse enregistrée en 2018, bien que constatée dans la plupart des régions et pour la plupart des domaines techniques, est principalement attribuable à une chute de 61 % des engagements dans le secteur de l'hydroélectricité, après un pic en 2017 dû à un important engagement dans un seul projet.

40. Dans l'ensemble, l'évolution des entrées de capitaux publics a été positive au cours de la dernière décennie : les flux ont été multipliés par trois entre 2010 et 2018 (moyenne glissante sur cinq ans). Au cours de cette période, les pays en développement ont reçu un total de 134,8 milliards de dollars, la part moyenne annuelle la plus importante des engagements étant allouée à l'hydroélectricité (42,2 %), suivie par l'énergie solaire (22,9 %), les technologies multiples ou autres (21,7 %) et l'énergie éolienne (7,6 %). Alors qu'avant 2010, les entrées de capitaux publics portaient principalement sur l'hydroélectricité, une part croissante de ces flux financiers est désormais consacrée à l'appui aux technologies solaires et multiples ou à d'autres technologies, notamment par l'intermédiaire de fonds verts polyvalents et de dispositifs de soutien aux infrastructures.

41. Depuis 2010, les flux financiers ont connu une évolution positive dans toutes les régions. C'est en Asie centrale et en Asie du Sud que l'augmentation est la plus forte : les entrées de capitaux y ont été multipliées par six. Elles ont doublé en Afrique subsaharienne (en moyenne glissante sur cinq ans). Si l'on ne peut que se réjouir de cette évolution positive des entrées de capitaux publics destinés aux énergies renouvelables, celle-ci masque toutefois d'importantes disparités. Seuls 20 % des flux sont destinés aux pays les moins avancés, pour lesquels le total reçu en 2018 (soit 2,8 milliards de dollars) est inchangé par rapport à 2017.

42. Il est impératif d'augmenter les engagements financiers en faveur des pays en développement étant donné la nécessité d'accroître considérablement les investissements globaux dans les énergies renouvelables afin d'atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 7. Des apports financiers plus conséquents seront certainement nécessaires à court terme dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, en particulier dans les pays les moins avancés qui ont pris le plus de retard dans la réalisation de l'objectif.

43. Les ressources publiques étant généralement limitées, elles doivent être utilisées de manière stratégique pour attirer des capitaux privés supplémentaires, notamment dans les secteurs et les régions que les investisseurs privés considèrent trop risqués. La prévisibilité et la fiabilité des politiques et des réglementations sont essentielles pour attirer les investisseurs, car elles réduisent les risques liés aux revirements de politique ou aux renégociations. À cet égard, les gouvernements ont un rôle clé à jouer dans la mise en place de cadres politiques et réglementaires stables et cohérents.

44. L'innovation énergétique, le développement et le déploiement des technologies, ainsi que l'amélioration des données, se heurtent à des difficultés politiques, techniques, financières et sociales importantes et persistantes. Les technologies existantes sont sous-déployées et environ la moitié de celles nécessaires pour atteindre l'objectif en 2050 n'en sont encore qu'aux premiers stades du développement et de la démonstration.

45. Pour accroître l'innovation en matière d'énergie propre, il convient de renforcer la coopération internationale et les engagements nationaux en partenariat avec le secteur privé. Cette évolution devrait reposer sur un financement ciblé, durable et axé sur les résultats en ce qui concerne la recherche, la conception, le développement et la démonstration de solutions innovantes. Les montants alloués devraient être proportionnels au défi à relever et des jalons fermes devraient être posés en vue de l'adoption commerciale à grande échelle des innovations retenues.

46. Il est nécessaire d'améliorer les systèmes de collecte et d'application des données et de les rendre ouverts, fiables et exhaustifs pour accélérer le développement effectif d'une politique, d'une planification et de systèmes énergétiques inclusifs. Un environnement favorable inclusif et intégré devrait être mis en place afin de tirer pleinement parti de la numérisation, non seulement pour améliorer l'accessibilité financière, la fiabilité et l'accessibilité des technologies énergétiques propres, mais aussi pour renforcer les capacités et les connaissances en matière de technologies numériques afin de réduire la fracture numérique.

47. Pour réaliser leurs ambitions en matière d'énergies renouvelables, les pays ont besoin de personnes bien formées et compétentes qui travaillent à des projets énergétiques. Il est essentiel de soutenir les programmes d'éducation et de formation, y compris les programmes de capacité numérique sur l'énergie durable, afin de renforcer les connaissances et les capacités locales et de promouvoir les projets d'énergie renouvelable. Il faut aussi intensifier les efforts de renforcement des capacités en s'appuyant notamment sur des cadres porteurs, la coopération technologique, des mesures d'investissement, le transfert de savoir-faire technique et les activités de formation du personnel.

## **B. Aperçu régional**

### **Région Afrique**

48. La pandémie de COVID-19 est survenue à un moment où les pays africains étaient déjà confrontés à de graves difficultés pour réaliser l'accès universel. Le financement des infrastructures énergétiques sera désormais un défi encore plus important, car il est nécessaire de diversifier davantage les sources de financement, notamment celles du secteur privé. Les ressources publiques ne suffiront pas à financer les investissements indispensables, notamment pour exploiter les vastes sources d'énergie renouvelables du continent et d'autres combustibles de transition comme le gaz, et pour améliorer les réseaux de transmission et de distribution, qui font souvent défaut.

49. L'absence d'accès à l'électricité dans le monde concerne principalement l'Afrique subsaharienne. Le taux d'accès y est passé de 33 % en 2010 à 46 % en 2019, ce qui laisse 570 millions de personnes sans accès à l'électricité.

50. L'accès à des solutions de cuisson propres reste un défi important. En Afrique subsaharienne, la croissance démographique enregistrée entre 2010 et 2019 a été supérieure à la hausse du nombre de personnes ayant accès à des solutions de cuisson propres, laissant environ 85 % de la population en 2019 sans accès à de telles solutions.

51. Dans le même temps, la pénétration des énergies renouvelables reste lente et les effets sur la population africaine en sont donc limités, même si presque tous les pays de la région présentent de grandes opportunités pour les investisseurs dans le secteur des énergies renouvelables.

52. Les réformes relatives aux politiques énergétiques, aux cadres réglementaires et aux plans d'investissement doivent être accélérées pour garantir un financement accru, y compris de la part du secteur privé, afin de combler le déficit chronique d'accès à l'énergie du continent et de mettre en place un bouquet énergétique plus résilient et des systèmes capables de résister à des chocs tels que les catastrophes naturelles et les pandémies. La pandémie de COVID-19 est l'occasion d'accélérer la fourniture de services énergétiques, car elle pourrait inciter les gouvernements à reconstruire en mieux grâce à une approche de relance verte qui privilégie les investissements dans les énergies propres.

### **Région arabe**

53. La région arabe est encore loin de réaliser l'objectif de développement durable n° 7 et si elle ne rectifie pas le tir, les résultats sociaux, économiques et environnementaux s'en ressentiront, ce dont pâtiront ses habitants.

54. Dans plusieurs pays arabes, conflits et instabilité paralysent les progrès, mais dans d'autres, l'énergie étant très subventionnée, la hausse des prix du pétrole incite les gouvernements à promouvoir l'efficacité énergétique, de manière à réduire la pression budgétaire. Les forces du marché entraînent déjà une forte hausse des nouveaux projets solaires et des efforts d'efficacité énergétique dans la région.

55. La pandémie de COVID-19 a aggravé les facteurs de vulnérabilité associés à la durabilité des systèmes énergétiques et à la capacité de ceux-ci à soutenir la croissance socioéconomique dans les pays arabes. Toutefois, elle offre également l'occasion d'accélérer la transition énergétique, de définir des politiques permettant de tirer parti des économies réalisées grâce aux énergies renouvelables et de soutenir la croissance économique future, notamment par des approches intersectorielles rassemblant les secteurs de l'eau, de l'alimentation et de l'utilisation finale.

56. L'accès à l'énergie moderne a atteint 90 % en 2019, soit une augmentation de 4 % au cours de la dernière décennie. La région arabe est l'un des groupes régionaux où le taux d'électrification est le plus élevé. Toutefois, l'accès n'est pas uniforme ; la quasi-totalité des personnes sans accès à l'électricité sont concentrées dans les pays les moins avancés, où le taux d'accès n'est que de 79 %. Il reste bien moindre dans les zones rurales que dans les zones urbaines, où l'électrification est presque totale.

57. Même si l'accès à l'électricité est largement répandu, des interruptions de service non planifiées continuent d'affecter plusieurs pays de la région, quels que soient le niveau de revenu ou la zone (urbaine ou rurale), en particulier dans les pays touchés par des conflits et des déplacements de population.

58. Le taux d'accès aux combustibles et techniques de cuisson propres demeure également élevé dans la région arabe, où il s'élève à 87 % en moyenne. Treize pays bénéficient d'un accès total ou quasi total. La situation des pays les moins avancés est toutefois très différente, puisqu'ils totalisent 96 % de la population sans accès à des combustibles et techniques de cuisson propres et que le taux d'accès de trois pays est inférieur à 10 %.

59. Malgré une baisse de l'intensité énergétique globale au cours de la dernière décennie, la région arabe n'est pas en voie d'atteindre les objectifs mondiaux en matière d'efficacité énergétique. Comparé aux autres régions, le niveau d'intensité énergétique de la région arabe est l'un des plus bas, mais son taux de diminution n'est

que de -1,6 %. La situation est particulièrement préoccupante dans le secteur des transports, dont le niveau d'intensité énergétique est parmi les plus élevés au monde.

60. Dans la région arabe, les énergies renouvelables représentent environ 13 % de la consommation d'énergie. Deux pays représentent à eux seuls 72 % de la consommation d'énergie renouvelable, y compris les sources renouvelables traditionnelles telles que les biocarburants solides. Les sources renouvelables traditionnelles représentent 86 % des énergies renouvelables de la région. Cependant, l'énergie solaire et l'éolien commencent à prendre de l'ampleur, car les coûts de ces technologies sont désormais inférieurs à ceux des sources conventionnelles, ou du moins compétitifs.

61. La diversification économique structurelle, l'amélioration de la productivité énergétique et la réorientation des subventions à l'énergie pour mobiliser les technologies énergétiques durables, en particulier dans les communautés éloignées et vulnérables, seront essentielles dans la région arabe.

62. Le renforcement de la coopération interrégionale en vue d'une plus grande mobilisation des ressources, notamment grâce aux échanges commerciaux, à l'interconnexion des réseaux et au transfert des meilleures pratiques, offre des perspectives prometteuses pour améliorer la stabilité et la prospérité de la région.

### **Région Asie et Pacifique**

63. En ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, la région Asie-Pacifique a enregistré des progrès mitigés. Des efforts accrus sont nécessaires pour remettre la région sur la bonne voie, notamment en raison des revers subis par les économies du fait de la pandémie de COVID-19.

64. Le domaine dans lequel la région a le plus progressé au cours de la dernière décennie est l'accès à l'électricité. Le taux d'électrification régional a atteint 95,6 % en 2018. Le nombre de personnes sans raccordement électrique est passé de 538 millions en 2010 à 200 millions en 2018. L'extension du réseau a été le principal facteur d'électrification, mais les solutions renouvelables hors réseau jouent un rôle important dans les petites communautés et les communautés isolées, ainsi que dans les zones où la fiabilité du réseau est faible.

65. La pandémie a montré toute l'importance de l'accès à l'électricité pour la mise en place de soins de santé modernes, d'un enseignement à distance et du télétravail afin de maintenir la productivité lorsque des mesures de distanciation physique sont appliquées. Si les pays de la région Asie-Pacifique sont en bonne voie pour assurer l'accès universel à l'électricité d'ici à 2030, il existe toujours des disparités de taux d'accès entre les zones urbaines et les zones rurales et isolées. La fourniture de services d'électricité fiables et de haute qualité reste un défi politique et réglementaire, en particulier à la lumière des préoccupations concurrentes liées au redressement post-pandémie.

66. En 2010, 2,13 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population de la région, dépendaient de solutions de cuisson hautement polluantes et nocives. En 2018, l'adoption de solutions de cuisson propres a permis de réduire leur nombre à 1,78 milliard de personnes, soit 39 % de la population. En 2016, la mauvaise qualité de l'air intérieur a contribué à quelque 2,8 millions de décès prématurés dans la région Asie-Pacifique.

67. La fourniture d'un accès universel aux combustibles et aux techniques de cuisson propres représente un défi majeur pour une grande partie de la région et les politiques de cuisson propre n'ont pas encore bénéficié de toute l'attention nécessaire et des investissements appropriés. Il faut redoubler d'efforts pour comprendre la

nature multidimensionnelle du défi, y compris les questions d'accessibilité financière, d'effet sur la santé et de sécurité, car sans interventions politiques fortes, moins de trois personnes sur cinq auront accès à des techniques et des combustibles de cuisson propres en 2030.

68. Ces dernières années, la région est devenue chef de file du développement des énergies renouvelables au niveau mondial, en particulier dans le secteur de l'électricité, pour lequel les énergies renouvelables sont désormais la solution la moins onéreuse en de nombreuses circonstances. En 2018, plus d'un tiers de l'augmentation mondiale en glissement annuel de la consommation d'énergies renouvelables modernes a eu lieu en Asie de l'Est, essentiellement en Chine, où l'éolien et le solaire photovoltaïque dominent la croissance. Bien que les résultats soient moins probants dans les secteurs du chauffage et des transports, l'électrification des utilisations finales présente un grand potentiel de progrès supplémentaires.

69. Les principales économies de la région Asie-Pacifique ont fait d'importants progrès qui contribuent à rapprocher, en moyenne, la région de l'objectif de doublement du taux d'amélioration de l'intensité énergétique. Cependant, l'intensité énergétique des économies émergentes est relativement élevée par rapport aux pays avancés. Dans de nombreux petits pays, l'amélioration n'est pas suffisante, ce qui appelle une action politique plus poussée dans ce domaine.

70. Trois des plus grandes économies de la région – la Chine, le Japon et la République de Corée – ont annoncé s'être fixé des objectifs visant à atteindre la neutralité carbone vers le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, ce qui représente un grand pas vers la mise en place d'une politique climatique efficace.

71. Tout investissement dans le charbon risque dorénavant d'entraîner des coûts inutiles, non seulement en raison des externalités négatives liées à la dégradation de la qualité de l'air et à l'accélération des changements climatiques, mais aussi parce que désormais, les énergies renouvelables sont presque partout moins chères que le charbon. Il importera dans toute la région de chercher à minimiser les effets négatifs de l'utilisation du charbon et d'éviter les coûts élevés de l'électricité produite par les centrales au charbon existantes et par celles qu'il est prévu de construire.

### **Région Amérique latine et Caraïbes**

72. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes continue d'avancer dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7. Elle a fait des progrès en matière d'accès à l'électricité et son intensité énergétique ne cesse de diminuer, surtout dans les Caraïbes. Cependant, les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de la région ont pesé sur ces avancées. La pandémie a fait ressortir l'urgence de résoudre le problème de l'accès à l'énergie dans la région et la situation actuelle a suscité de vifs appels à un effort commun des secteurs public et privé.

73. La région n'a cessé d'améliorer l'accès à l'électricité. Globalement, le taux d'électrification est d'environ 99 %, selon l'Organisation latinoaméricaine de l'énergie, mais les zones rurales restent défavorisées : le taux d'accès n'y est que d'environ 95 %. En 2019, quelque 18 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité. Il faut agir résolument pour remédier à cette situation, d'autant que des études récentes soulignent les inégalités d'accès à des services énergétiques de qualité dans la région.

74. Dans de nombreux pays, dont le Belize, l'État plurinational de Bolivie, la Dominique, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay et le Pérou, plus de 10 % de la population n'a pas accès à des techniques non polluantes pour la cuisson des aliments. En 2019, selon la base de

données sur la consommation d'énergie des ménages de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), environ 57 millions de personnes n'avaient pas accès à de telles solutions dans la région. Les avancées étant plus lentes que prévu, la région n'atteindra probablement pas l'objectif fixé pour 2030, qui exige que l'on remplace la biomasse traditionnelle utilisée pour la cuisson et le chauffage par des sources d'énergie modernes et que l'on donne la priorité sur le long terme à l'électrification afin de couvrir ce type de besoins.

75. L'Amérique latine et les Caraïbes ont continué d'avancer à grands pas dans l'intégration des énergies renouvelables. Entre 2018 et 2019, la puissance hydroélectrique installée est passée de 227,6 à 236,7 gigawatts, selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. L'énergie éolienne est devenue la principale source d'énergie intermittente et la puissance installée est passée de 20,8 gigawatts en 2018 à 22,5 gigawatts en 2019. La production d'électricité à partir de sources d'énergie solaire, passée de 7 gigawatts en 2018 à 8,6 gigawatts en 2019, est également en forte croissance. De 2018 à 2019, la production d'énergie issue de la biomasse est passée de 19,5 à 19,8 gigawatts, une tendance appelée à se confirmer sous l'effet des politiques publiques qui encouragent l'utilisation des énergies renouvelables.

76. Historiquement, la région a toujours eu la plus faible intensité énergétique au monde. Pour autant, celle-ci stagne depuis 2014, de sorte que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030.

77. Il est urgent de renforcer le rôle des pouvoirs publics pour garantir un accès de base aux services énergétiques, d'une importance déterminante dans des périodes de crise comme la pandémie de COVID-19. Il importe également d'approfondir la coopération entre les pays de la région pour progresser vers une plus grande durabilité. Pour stabiliser les économies après la pandémie, il sera impératif d'accroître l'intégration énergétique afin de réduire la dépendance à l'égard des ressources extérieures à la région et de tirer parti des avantages offerts par la complémentarité énergétique, comme celle entre hydroélectricité et énergie solaire et éolienne.

### **États membres de la Commission économique pour l'Europe**

78. Les États membres de la Commission économique pour l'Europe continuent d'accuser du retard dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. L'accès à l'énergie électrique et aux combustibles de cuisson propres est total, mais des problèmes considérables subsistent en ce qui concerne la qualité de service et l'accessibilité financière.

79. Près de la moitié des 1 971 gigawatts d'énergies renouvelables installés dans le monde sont produits dans la région de la CEE. De 1990 à 2018, la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la région a augmenté progressivement et leur part dans la consommation finale totale d'énergie a doublé, passant de près de 6 % à un peu plus de 12 %.

80. Des progrès ont été réalisés en matière d'efficacité énergétique, mais il reste encore beaucoup à faire. Entre 1990 et 2018, l'intensité énergétique a diminué de 41 % dans la région. Le taux moyen de baisse au cours de cette période a été de 1,85 % par an. Selon une analyse de la situation régionale, les besoins en investissements dans le secteur de l'énergie entre 2020 et 2050 se situent entre 24 000 et 29 000 milliards de dollars, dont 6 à 16 % seraient nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique.

81. Il importe de noter que certains pays de la région exportent de grandes quantités de combustibles fossiles et présentent des niveaux d'intensité énergétique parmi les

plus élevés au monde. La transition vers une énergie durable dans la région nécessitera donc des changements majeurs dans ces économies et ces sociétés.

82. Le méthane étant un gaz à effet de serre très puissant, la réduction des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz naturel, du charbon et du pétrole brut présente d'importants avantages dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier à court terme, tandis qu'à long terme, elle peut contribuer à soutenir une transition énergétique juste et durable. Des technologies d'atténuation rentables et facilement disponibles peuvent permettre de réduire largement et rapidement ces émissions. La gestion du méthane apporte également des améliorations importantes en matière de qualité de l'air et de sécurité et peut contribuer à favoriser l'adoption de l'hydrogène durable.

83. Un cadre général de gestion responsable des ressources profiterait aux communautés du monde entier et donnerait des garanties à l'ensemble des investisseurs qui réclament un renforcement de la gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle.

### **Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

84. Pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 7, il faut de toute urgence renforcer la coopération internationale et accroître les investissements dans l'énergie durable dans les 91 pays les plus vulnérables : les 46 pays les moins avancés, les 32 pays en développement sans littoral et les 38 petits États insulaires en développement.

85. La plupart de ces pays ont adopté des objectifs nationaux ou régionaux ambitieux en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, mais leur réalisation reste limitée et inégale. Les stratégies de transition énergétique des pays se heurtent à de nombreux obstacles, qui doivent être abordés simultanément et de manière intersectorielle. Accélérer l'accès à une énergie propre abordable peut aider ces pays à progresser dans leur trajectoire globale de développement.

86. Il est probable que la crise liée à la COVID-19 accroisse le risque d'insécurité énergétique dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, les ressources nécessaires à la lutte contre la pandémie risquent de peser sur des budgets publics déjà limités, ce qui pourrait se répercuter négativement sur les investissements dans l'énergie durable.

87. L'occasion se présente de conjuguer mesures écologiques de relèvement post-pandémie et augmentation des flux financiers en faveur de l'énergie durable, conformément aux grandes priorités de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement énoncées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et dans les délibérations préliminaires en vue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à l'issue de laquelle un nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés sera adopté.

88. En 2019, 53 % des habitants des pays les moins avancés, 58 % de ceux des pays en développement sans littoral et 83 % de ceux des petits États insulaires en développement avaient accès à l'électricité. Dans les 33 pays les moins avancés d'Afrique, où les deux tiers de la population vivent dans des zones rurales, seuls 19 % de la population rurale avaient accès à l'électricité. Alors même que parmi les 20 pays les moins électrifiés du monde figurent 15 des pays les moins avancés, l'ensemble

des 46 pays les moins avancés n'ont attiré que 20 % des financements internationaux en faveur des énergies propres dans les pays en développement.

89. Les pays les moins avancés et les pays en développement enclavés connaissent une croissance démographique importante et une urbanisation rapide qui ajoutent aux pressions exercées sur des réseaux électriques souvent anciens. Aussi est-il urgent d'investir dans la production d'électricité, de renforcer les réseaux et d'améliorer les technologies afin de fournir une énergie moderne et durable à toutes et tous et de réduire les pertes lors du transport et de la distribution. En outre, le champ des possibles est vaste pour ce qui est des possibilités d'engagement dans des projets transfrontaliers assis sur une coopération Sud-Sud dans des pools énergétiques régionaux, l'objectif étant de traiter les problèmes de stabilité du réseau, les contraintes d'approvisionnement et l'efficacité énergétique.

90. Le recours accru à des systèmes de production d'énergie décentralisée peut contribuer à combler les lacunes en matière d'accès, notamment grâce à l'utilisation de mini-réseaux et de micro-réseaux, de systèmes autonomes d'énergie renouvelable, de systèmes solaires photovoltaïques en toiture et de systèmes de stockage et d'autres technologies qui peuvent améliorer directement les moyens de subsistance et les activités économiques, en particulier dans les zones reculées où la demande d'énergie est faible. La tendance à la décentralisation, à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes et à l'électrification des secteurs d'utilisation finale nécessite de développer les réseaux intelligents et de s'appuyer sur la numérisation. En outre, plusieurs des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement commencent à envisager de développer la mobilité électrique.

91. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement peuvent tirer des avantages directs du développement des énergies renouvelables et de l'application de mesures d'efficacité énergétique, autant de moyens de minimiser l'emprise des sources d'énergie conventionnelles et de réduire leur dépendance excessive aux importations d'énergie. La réduction à zéro des émissions nettes exige une augmentation conséquente de la part des énergies renouvelables dans les trois principales catégories d'utilisation finale : électricité, transports, chauffage et climatisation. Cependant, malgré le potentiel de développement des énergies renouvelables et la baisse du coût de ces technologies, les capacités installées en énergies non renouvelables augmentent plus rapidement que celles des énergies renouvelables dans ces pays.

92. Pour remédier aux contraintes d'investissement qui frappent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et stimuler le financement privé en vue d'intensifier le déploiement des énergies renouvelables, les pouvoirs publics et les partenaires de développement pourraient également mobiliser davantage de ressources, y compris celles des fonds climatiques, des financements à des conditions favorables, des garanties, des subventions et les prêts subordonnés.

93. En inscrivant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au cœur des plans de relèvement écologiques post-pandémie, les pouvoirs publics peuvent envoyer le signal d'un engagement public à long terme, ce qui renforce la confiance des investisseurs et permet de mobiliser les investissements nécessaires au développement des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. En outre, un environnement plus propice aux investissements, la mise en œuvre de réformes réglementaires et politiques et l'adoption de modèles de fonctionnement innovants sont autant de conditions nécessaires pour surmonter les obstacles au déploiement.

## IV. Préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie

94. La préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui se tiendra en septembre 2021, a bien avancé. La coordination des préparatifs est assurée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général du dialogue, Liu Zhenmin, en collaboration avec les co-présidents du dialogue, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Achim Steiner, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous, Damilola Ogunbiyi, qui coprésident ONU-Énergie. Le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat.

### Champions thématiques mondiaux

95. Des États Membres représentés au niveau ministériel, ainsi que l'Union européenne, ont été désignés champions thématiques mondiaux, chargés de mener des efforts de sensibilisation à l'échelle mondiale en vue de préparer le dialogue de haut niveau sur l'énergie autour des cinq thèmes suivants :

- a) Accès à l'énergie : Arabie saoudite, Chine, Fédération de Russie, Japon, Kenya, Malawi, Pays-Bas et Union européenne ;
- b) Transition énergétique : Allemagne, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Inde, Nigeria, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;
- c) Favoriser la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des transitions énergétiques justes et inclusives : Émirats arabes unis, Honduras, Islande, Nauru, Panama, Portugal et Union européenne<sup>2</sup> ;
- d) Innovation, technologie et données : Finlande, Maurice, Maroc et Fédération de Russie<sup>3</sup> ;
- e) Finance et investissement : Arabie saoudite<sup>4</sup>, Italie, Pays-Bas\*, Pakistan et République dominicaine.

### Rapports des groupes de travail techniques : vers une feuille de route mondiale pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la réduction à zéro des émissions nettes

96. Pour apporter une contribution de fond aux préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie, cinq groupes de travail techniques multipartites ont été créés sur la base des cinq thèmes du dialogue. Rassemblant un total de 160 spécialistes, ils sont codirigés par 16 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales :

- a) Accès à l'énergie : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Banque mondiale ;
- b) Transition énergétique : Agence internationale pour les énergies renouvelables, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
- c) Favoriser la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des transitions énergétiques justes et inclusives : Département des affaires économiques

<sup>2</sup> L'Union européenne exerce un rôle d'appui.

<sup>3</sup> La Fédération de Russie exerce un rôle d'appui.

<sup>4</sup> Les Pays-Bas et l'Arabie saoudite exercent un rôle d'appui.

et sociales, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Organisation mondiale de la Santé ;

d) Innovation, technologie et données : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;

e) Finance et investissement : Banque européenne d'investissement, Agence internationale de l'énergie, Société financière internationale et Commission économique pour l'Afrique.

97. Les groupes de travail techniques ont présenté leurs rapports<sup>5</sup> lors des forums thématiques ministériels qui se sont tenus en juin 2021 en préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie. Ces rapports ont servi à nourrir les discussions de fond pendant les forums, notamment la série de recommandations sur chacun des cinq thèmes du dialogue, soit autant de contributions à une feuille de route mondiale pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et la réduction à zéro des émissions nettes.

### **Forums thématiques ministériels**

98. Étape importante dans la préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie, cinq forums thématiques ministériels couvrant les cinq thèmes du dialogue ont été co-organisés, entre le 21 et le 25 juin 2021, par les 30 États Membres désignés comme champions mondiaux.

99. Ces forums ont rassemblé environ 1 500 dirigeants et experts représentant des gouvernements, des entreprises, des organisations de la société civile et des organisations de jeunes. Plus de 300 intervenants ont pris la parole, dont une cinquantaine de ministres et plus de 20 chefs d'organismes des Nations Unies, et 80 manifestations parallèles ont été tenues.

100. Les forums ont également été l'occasion de conclure des pactes pour l'énergie afin de relancer la dynamique et d'encourager toutes les parties prenantes à prendre de nouveaux engagements volontaires avant le dialogue de haut niveau sur l'énergie.

101. Un résumé succinct des résultats des forums doit être établi. Il permettra d'alimenter le dialogue de haut niveau sur l'énergie. Il comprendra les principaux éléments d'une feuille de route mondiale en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030 et de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici à 2050, sur la base des délibérations des forums thématiques ministériels et des rapports soumis par les cinq groupes de travail techniques.

### **Pactes pour l'énergie : mobiliser les engagements volontaires de toutes les parties prenantes**

102. Les pactes pour l'énergie, qui constituent l'un des principaux résultats attendus du dialogue de haut niveau sur l'énergie, sont des engagements volontaires de toutes les parties prenantes – États Membres, entreprises, société civile, jeunes, villes, autorités infranationales – visant à traduire la feuille de route mondiale en mesures concrètes et en plans solides aux niveaux régional, national, local et infranational.

103. Les pactes pour l'énergie doivent témoigner d'une ambition réelle et engager à une accélération de l'action. Il faut qu'ils respectent le Programme 2030, qu'ils soient cohérents avec les plans de réalisation des objectifs de développement durable, les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris et les

<sup>5</sup> Disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : [www.un.org/en/hlde-2021/page/theme-reports](http://www.un.org/en/hlde-2021/page/theme-reports).

engagements pris en vue de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici à 2050, qu'ils ne laissent personne de côté, qu'ils permettent une transition juste, qu'ils soient réalisables et solides et que leurs résultats soient mesurables.

104. La majeure partie des investissements visant à réaliser l'objectif de développement durable n° 7 devra provenir du secteur privé, aussi est-il essentiel d'obtenir des engagements de la part du secteur privé sous la forme de pactes pour l'énergie. Au cours des forums thématiques ministériels, plus de 25 pactes pour l'énergie audacieux et ambitieux ont été présentés ou évoqués par les États Membres et les parties prenantes. Par exemple, la Fondation Rockefeller et la Fondation Ikea ont annoncé leur intention d'établir un instrument mondial doté d'un milliard de dollars en vue d'améliorer l'accès à l'énergie d'un milliard de personnes grâce aux énergies renouvelables. D'autres annonces ou présentations ont été faites par les gouvernements de l'Allemagne, du Brésil, du Danemark, de l'Inde, de Nauru, des Pays-Bas, du Portugal et de la République dominicaine, ainsi que par le Pays basque en Espagne, la ville d'Ithaca aux États-Unis d'Amérique, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUD, Énergie durable pour tous, le Réseau pour des solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'énergie, Enel, GOGLA, Google, JK Cement, NTPC, UltraTech Cement, l'Alliance for Rural Electrification et Student Energy.

105. ONU-Énergie continuera d'encourager les pactes pour l'énergie, en collaboration avec les partenaires concernés. L'organisation mettra également en place un outil en ligne pour assurer le suivi des engagements pris dans le cadre des pactes et les présenter pendant et après le dialogue de haut niveau sur l'énergie, afin de faire la synthèse des engagements pris en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 à l'horizon 2030.

### **Consultations en ligne avec les parties prenantes**

106. Dans le cadre de la préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie, le Département des affaires économiques et sociales a organisé une série de consultations en ligne avec les parties prenantes, notamment les entreprises, la société civile et les organisations de jeunes, afin de solliciter leur contribution. Un résumé des consultations, ouvertes à toutes les parties prenantes, a été publié en juin 2021<sup>6</sup>.

### **Résultats escomptés du dialogue de haut niveau sur l'énergie**

107. La préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie a jusqu'à présent bénéficié du volontarisme et de l'engagement déterminé des États Membres et des autres parties prenantes tout au long des préparatifs de fond. Sur cette lancée, le dialogue devrait aboutir aux résultats suivants :

a) Un résumé prospectif présentant une feuille de route mondiale en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable d'ici à 2030 et de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici à 2050 ;

b) La conclusion d'une série de pactes sur l'énergie entre gouvernements, entreprises et organisations de la société civile, à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et de la réduction à zéro des émissions nettes.

<sup>6</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Stakeholders thematic e-consultation for the United Nations high-level dialogue on energy : summary report » (New York, mai 2021).

## V. Renforcement de la cohérence et de la coordination grâce à la redynamisation d'ONU-Énergie

108. Dans sa résolution [74/225](#), l'Assemblée générale a encouragé ONU-Énergie à favoriser la cohérence et la coordination des activités menées dans le domaine de l'énergie par les organismes du système des Nations Unies pour le développement, agissant dans les limites de leur mandat. Redynamisé sous la houlette de ses coprésidents, ONU-Énergie met actuellement en œuvre un plan d'action visant à coordonner l'action des entités des Nations Unies en vue de rendre l'appui à l'élaboration de politiques et de normes plus intégré et plus cohérent. Le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat du mécanisme.

109. ONU-Énergie joue un rôle majeur d'appui technique de fond à la préparation du dialogue, notamment par l'intermédiaire des cinq groupes de travail techniques, ainsi que dans le cadre de l'appui qu'il apporte à ses co-présidents, qui coprésident le dialogue, et de la mobilisation des États Membres et des autres parties signataires de pactes énergétiques. Un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a été créé par l'entité afin de mobiliser des ressources pour ses activités en la matière.

110. En 2021, le dialogue de haut niveau sur l'énergie et les processus préparatoires menant à des conférences internationales clés telles que la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables, qui se tiendra à Beijing, et la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow (Royaume-Uni), représenteront une occasion précieuse d'échanger avec les décideurs politiques nationaux et locaux, les institutions financières, les chefs d'entreprise et les autres parties prenantes sur les moyens d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et de l'Accord de Paris.

111. ONU-Énergie saisira ces occasions essentielles pour assurer l'accélération des progrès et la hausse des ambitions en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030 et de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici à 2050. L'entité continuera de renforcer son secrétariat afin de fournir un appui à la coordination des politiques et de répondre à la demande croissante de services dans le cadre de la préparation et du suivi du dialogue de haut niveau sur l'énergie et d'autres initiatives mondiales de première importance, en étroite collaboration avec ses membres et ses partenaires, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le cas échéant.

## VI. Accélération de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous

112. L'Assemblée générale a demandé, en dernier lieu dans sa résolution [72/224](#), la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le Plan mondial d'action pour la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024). Organisé en 2019, l'examen à mi-parcours prévu dans la résolution [73/236](#) s'est révélé particulièrement utile pour susciter le débat entre les principales parties prenantes en vue de faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation de l'objectif 7.

113. Compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent et pour donner suite à l'examen à mi-parcours mené dans le cadre de la Décennie, les membres et les partenaires d'ONU-Énergie, des organisations internationales et des parties prenantes mènent une grande variété d'activités en vue d'exécuter le plan d'action mondial pour la Décennie.

114. Afin de donner un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif n° 7, un rapport intitulé *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2021* a été établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

115. Un rapport intitulé *Leveraging Energy Action for Advancing the Sustainable Development Goals* a été établi et publié dans la perspective de la session 2021 du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Il constitue le quatrième opus d'une série de notes d'orientation, établies par le groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7 mis en place par le Département des affaires économiques et sociales, qui reprennent les contributions soumises par plus de 40 entités des Nations Unies et autres organisations.

116. Pour favoriser la synergie dans la réalisation de l'objectif 7 et des autres objectifs de développement durable dans le cadre de partenariats multipartites, la Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie opérée conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale a poursuivi son action en vue de faciliter les progrès dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs

117. La conférence et les consultations mondiales sur le renforcement des synergies entre les objectifs climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, offre chaque année une occasion utile de partager des expériences et des bonnes pratiques visant à optimiser les synergies et à limiter autant que faire se peut les corrélations négatives entre l'action climatique et les objectifs, afin de permettre une ambition accrue pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris.

118. Conscients de la nécessité de tenir compte des liens entre l'eau et l'énergie et de prendre en considération leur contribution à la réalisation de divers objectifs de développement durable, le Département des affaires économiques et sociales et Itaipu Binacional ont uni leurs efforts pour créer en 2018 le Réseau mondial pour des solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'énergie afin d'étudier les liens unissant les objectifs 6 et 7. Un grand nombre de parties prenantes de toutes les régions et de tous les domaines s'y sont jointes depuis.

119. À l'avenir, il serait judicieux de revoir en profondeur le Plan mondial d'action pour la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous à la lumière des résultats du dialogue de haut niveau sur l'énergie. Ce bilan mondial devrait idéalement être organisé au moins un an avant la fin de la Décennie, en 2024, afin d'envisager des mesures de suivi ultérieures, à l'appui de la décennie d'action pour les objectifs de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales continuera d'apporter au Secrétaire général son concours dans la coordination des activités relatives à la Décennie, y compris celles visant à faire le point des résultats obtenus, en étroite collaboration avec ONU-Énergie et les autres parties prenantes.

## VII. Conclusion

120. Le dialogue de haut niveau sur l'énergie offre une occasion historique de renforcer l'action menée en vue de la réalisation de l'objectif de développement

durable n° 7 et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'énergie durable. Il importe de tirer parti des synergies avec les mécanismes intergouvernementaux et avec les prochains objectifs d'étape, en particulier en ce qui concerne les transports, les océans, la biodiversité, l'égalité des genres, les systèmes alimentaires, les changements climatiques et les pays les moins avancés.

121. Il est essentiel que tous les États Membres et les autres parties prenantes revoient leurs ambitions et leurs engagements à la hausse. ONU-Énergie travaillera avec toutes les parties prenantes, en préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie comme après sa conclusion, pour rallier les soutiens, maintenir la dynamique et mobiliser un réseau de partenariats et de pactes pour l'énergie des secteurs public et privé, tout en contribuant à relever les ambitions et à assurer le suivi des progrès.

122. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous constitue une occasion unique de renforcer l'ambition et l'action à mener à l'échelle mondiale pour donner suite aux résultats du dialogue de haut niveau sur l'énergie. L'établissement d'un bilan mondial sera une étape utile pour galvaniser l'engagement politique et renforcer l'action concertée en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et de la réduction à zéro des émissions.

123. Ce n'est qu'en prenant des mesures résolues que l'on pourra contribuer à édifier des sociétés durables et résilientes dans lesquelles personne n'est laissé de côté, tout en se rapprochant à la fois des objectifs du Programme 2030 et de ceux de l'Accord de Paris.

---